

ASSOCIATION "ENSEMBLE POUR LE BIEN-ETRE DE L'ENFANT" (E.B.E.)

Récépissé N° 0427 /MATDCL/ SG /DLPAP/ DOCA/ 2012
Tél. : 91 95 04 03 ; BP : 60 Atakpamé (Agbonou campement)
[E-mail : escaglio@yahoo.fr](mailto:escaglio@yahoo.fr) // villagedelajoietogo@gmail.com
Facebook : Villaggio della Gioia-Village de la Joie



RAPPORT ANNUEL DU CENTRE D'ACCUEIL

« LE VILLAGE DE LA JOIE »

JANVIER- DECEMBRE 2020

SOMMAIRE

<i>Titres</i>	<i>Pages</i>
<i>Annexes :.....</i>	<i>02</i>
<i>Sigles et Abréviations :</i>	<i>04</i>

EBE : ENSEMBLE POUR LE BIEN ETRE DE L'ENFANT

<i>I- Présentation de l'Association :</i>	<i>05</i>
---	-----------

CENTRE D'ACCUEIL POUR ENFANTS "LE VILLAGE DE LA JOIE"

<i>I- Présentation du Centre :</i>	<i>06</i>
--	-----------

<i>II- Partenaires Techniques et Financiers de l'Association</i>	<i>07</i>
--	-----------

<i>III- Niveau Administratif :</i>	<i>08</i>
--	-----------

<i>IV- Organisation des Activités internes du centre :</i>	<i>12</i>
--	-----------

<i>V- Autres Actions :</i>	<i>26</i>
----------------------------------	-----------

<i>VI- Activités en milieu semi-ouvert et ouvert :</i>	<i>27</i>
--	-----------

<i>VII- Evaluation des activités :</i>	<i>30</i>
--	-----------

<i>Conclusion :</i>	<i>32</i>
---------------------------	-----------

ANNEXES

- I- Tableau des formations effectuées pour le personnel***
- II- Liste des nouveaux cas accueillis en 2020***
- III- Liste des enfants présents au centre au 31/12/2020***
- IV- Statistiques des cas présents au « Village de la Joie » au 31/12/2020***
- V- Répartition des enfants par tranche d'âge***
- VI- Cas traités à l'infirmierie du centre /maladies les plus fréquentes/Visites professionnelles/prestations hospitalières pour l'année 2020***
- VII- Prestations préventives effectuées en 2020***
- VIII- Liste des thèmes de causeries pour les enfants***
- IX- Liste des projets de vie personnalisés (PVP) rédigés en 2020***
- X- Liste des enfants qui ont obtenu l'ordonnance de placement***
- XI- Liste des donateurs nationaux 2020***
- XII- Liste des enquêtes sociales des enfants résidants 2020***
- XIII- Liste des enquêtes sociales des cas à domicile 2020***
- XIV- Liste des enquêtes de moralité***
- XV- Liste des enfants réinsérés en 2020***
- XVI- Liste des enfants en transit***
- XVII- Liste des enfants accueillis en internat à la rentrée scolaire 2020/2021***
- XVIII- Tableau des émissions animées en 2020***
- XIX- Liste des nouveaux cas à domicile inscrits en 2020***

SIGLES ET ABREVIATIONS

MASPFPA : Ministère de l'Action Sociale de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation

DGPE : Direction Générale de la Protection de l'Enfant

DRASPFA : Direction Régionale de l'Action Sociale de la Protection de la Femme et de l'Alphabétisation

DPASPFA : Direction Préfectorale de l'Action Sociale de la Protection de la Femme et de l'Alphabétisation

DRPE/Plateaux : Division Régionale de la Protection de l'Enfant-Plateaux

E.V. : Enfants Vulnérables

E. Rue : Enfants de Rue

E.A. : Enfants Abandonnés

O.M. : Orphelin de Mère

O.P.M. : Orphelin de Père et de Mère

O.P. : Orphelin de père

M.M.M. : Mère Malade Mentale

M.H. : Mère Handicapée

P.V.P. : Projet de Vie Personnalisé

E.B.E. : Ensemble pour le Bien être de l'Enfant

V.D.J. : Village De la Joie

BNCE : Bureau National Catholique pour l'Enfant

CEET: Compagnie Electrique du Togo

EPP: Ecole Primaire Publique

EPC: Ecole Primaire Catholique

UMMI: Union Médicale Missionnaire Italienne

FAK: Foyer Avenir Kamina

CHR: Centre Hospitalier Régional

CMS: Centre Médical de Santé

CEG: Collège d'Enseignement Général

DRE-P: Direction Régionale de l'Enseignement – Plateaux.

PASPEV : Projet d'accompagnement des structures de protection des enfants vulnérables

E.B.E. : ENSEMBLE POUR LE BIEN-ETRE DE L'ENFANT

I. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Nom de l'Association : E.B.E. Ensemble pour le Bien Etre de l'enfant.

Adresse : BP. : 156 –Atakpamé (Préfecture de l'Ogou).

Tel. : 00228 91 95 04 03.

E-mail : escaglio@yahoo.fr // villagedelajoietogo@gmail.com

Créée le 02/08/2011 lors de l'Assemblée constitutive à Atakpamé et enregistrée sous le n° 0427/MATCL/SG/DLPAP/DOCA du 12 avril 2012 au Ministère de l'Administration Territoriale, l'Association E.B.E est localisée dans la Région des Plateaux précisément à Atakpamé quartier Agbonou Campement (préfecture de l'Ogou).

Son but est d'œuvrer à l'amélioration des conditions socio-économique, physique, morale et psychologique des enfants orphelins et vulnérables au Togo en général et ceux des Plateaux en particulier.

Pour ce faire, E.B.E a mobilisé ses ressources pour créer le Centre d'Accueil résidentiel, "Le Village de la Joie" dont la finalité est d'assurer aux enfants vulnérables un cadre de protection, d'assistance psychologique, de participation sociale qui permettront leur développement et leur bien-être personnel.



Le présent rapport fait ressortir les activités menées par le centre d'accueil « Le village de la Joie » au cours de l'année 2020 au niveau administratif, ainsi que les activités internes et en milieu ouvert dans le domaine qui lui est spécifique, la protection de l'enfant vulnérable. D'une manière spécifique on prend en compte les activités de différentes natures (sanitaire, éducative, pédagogique....) réalisées pour la gestion de la structure, les résultats atteints, les difficultés rencontrées et les perspectives pour l'année 2021.



CENTRE D'ACCUEIL « LE VILLAGE DE LA JOIE »

I- PRESENTATION DU CENTRE

La structure d'accueil pour enfants dénommée « le Village de la Joie » est un Centre d'accueil résidentiel de longue durée. Basé à Atakpamé dans le quartier Campement, le Centre accueille les enfants de 0 à 8 ans et a pour mission d'œuvrer à l'amélioration des conditions de vie physique et psychologique des enfants orphelins en situation de vulnérabilité et/ou les enfants exposés à des conditions de vie difficile.

.Chaque année le centre est sollicité pour accueillir, protéger et éduquer des enfants vulnérables pour une période déterminée. Ces enfants sont pour la plupart envoyés par les services sociaux, la Police, les leaders communautaires et religieux, ONG, etc.



Le Centre accepte tout enfant togolais, sans discrimination d'ethnie, de sexe, de langue, de religion, et d'origine sociale, qui se trouve dans l'une des situations difficiles ci-dessous mentionnées (cf. Article 276, code de l'enfant) :

- enfants orphelins totaux ou de mère en situation difficile ;
- enfants abandonnés ;
- enfants exposés à la négligence et au vagabondage ;
- enfants exposés à un mauvais traitement habituel.



Conformément à sa mission en faveur de tout enfant vulnérable, le centre assure le service d'accueil aussi pour :

- des séjours de courte durée (transit)
- des services en milieu semi ouvert et ouvert
- un service d'assistance à domicile pour tous ces cas qui peuvent bénéficier des appuis alimentaires ou sanitaires du centre sans être intégrés dans la structure.

La collaboration et confrontation avec les services étatiques de protection de l'enfant (DGPE, Service de l'Action Sociale, Tribunal des Mineurs) constituent un point incontournable et essentiel de son activité de protection des enfants en danger

- ❖ La pandémie au virus covid-19, déclenchée en février 2020, a bouleversé la vie de l'humanité entière et a eu, évidemment, un impact effectif sur le déroulement des activités du centre : les mesures barrières disposées par le gouvernement pour faire face à la pandémie et en contenir les effets et la propagation, depuis ce jour, ont fait tourner au ralenti les activités du

centre. Néanmoins la structure a fait de son mieux pour continuer sa mission en faveur des enfants vulnérables, même en milieu ouvert, bien sur dans le respect des mesures barrières.

II. PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS DU CENTRE « LE VILLAGE DE LA JOIE »

1- Partenaires nationaux

Au niveau national le centre collabore avec les services suivants :

MASPFA : Ministère de l'Action Sociale de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation ;

DGPE : Direction Générale de la Protection de l'Enfant ;

DRASPFA : Direction Régionale de l'Action Sociale de la Protection de la Femme et de l'Alphabétisation ;

DPASPFA : Direction Préfectorale de l'Action Sociale de la Protection de la Femme et de l'Alphabétisation ;

DRPE/Plateaux : Division Régionale de la Protection de l'Enfant-Plateaux ;

La Brigade des gendarmeries de la Région des Plateaux ;

Le Commissariat de police de la région des Plateaux ;

L'Inspection de l'Enseignement Secondaire ;

L'Inspection de l'Enseignement Préscolaire et Primaire ;

DRE-P : Direction Régionale de l'Education - Plateaux ;

La Mairie d'Atakpamé ;

ONG CREUSET –TOGO à Sokodé ;

CHR Atakpamé ;

CMS « Bon Secours » Agbonou - Atakpamé ;

CMS "Anna Maria" Agbonou– Atakpamé;

CMS « Piscine de Siloé » Agbonou-Campement ;

ONG "CASA" Adéticopé (LOME) ;

CREJE-ATAKPAME ;

CEG Agbonou- Campement ;

EPP- CEET Agbonou -Campement ;

"EPC Sacré Cœur " Atakpamé Agbonou ;

Association "Terre de l'Espoir Afrique"-Atakpamé.

2- Partenaires internationaux

Sur le plan international le centre a bénéficié des soutiens des partenaires suivants :

Association "les Amis du Togo "-Verona (Italie) ;

Fondation "Pro.SA"(Italie) ;

Association "Coup de cœur " -Strasbourg (France) ;

Association GAIA –Bretagne (France) ;

Paroisse « Saint Maurizio Martire »-Redondesco (Italie) ;

Maison du Clergé "St Vincent de Paul "Bologna (Italie) ;

Congrégation "Servantes de Sacré-Cœur de Jésus Agonisant "-Lugo (Italie) ;

Gruppo "Pedrollo"- Verona (Italie) ;

Union Médicale Missionnaire Italienne (UMMI) Verona (Italie) ;

Association "Un sorriso per Wéwé" Bagnara (Italie) ;

Association Mile ONLUS-Bancole di Porto Mantovano (Italie) ;

Mr PULICI Pietro-MERATE (Italie);

Association ASET- Bretagne (France).

AVIAT –Imola (Italie)

Association " Il germoglio"-BERGAMO (Italie)

III - NIVEAU ADMINISTRATIF

1- Procédures administratives

L'année 2020, malgré la situation de crise sanitaire, a été caractérisée par des multiples activités sur le plan administratif.

- ❖ Déterminée pour l'évolution du centre, la Direction a opté pour la participation au projet PASPEV qui, depuis fin 2019, a permis à la structure d'améliorer considérablement sa gestion interne. **Le projet PASPEV-Togo**, Projet d'Appui aux Structures de Protection des Enfants Vulnérables au Togo, est le fruit de l'initiative conjointe de l'association CREUSET-TOGO et de RESAEV –TOGO (Réseau des structures d'Accueil des enfants vulnérables au Togo) et de leurs partenaires, l'association allemande KinderrechteAfrika e. V. (KiRA) et la Coopération Allemande (BMZ) ; le projet a une durée de trois ans et veut renforcer la protection des enfants dans six structures d'accueil du Togo et amener les centres adhérents à accéder à l'échelle de centres performants à travers le transfert de compétences et les appuis divers ;

Parmi les multiples activités, PASPEV a organisé huit ateliers de formation et plusieurs autres rencontres de renforcement des capacités au cours de l'année sur des thèmes variés mais toujours en lien avec la protection de l'enfant.

Les thèmes développés lors des ateliers sont les suivants :

- *Planification et formation des comités de suivi*
- *Formation du personnel des centres pour l'accueil et accompagnement des enfants*
- *Formation des chefs traditionnels et élus locaux*
- *Recyclage du personnel des centres pour l'accompagnement des enfants*
- *Formation des professionnels de médias pour respect des droits de l'enfant*
- *Formation pour la gestion financière*
- *Formation des acteurs de protection des enfants sur la communication publique et associative*
- *Formation des centres pour la levée de fonds*



❖ Ces formations ont permis au centre d'un côté de prendre conscience de ses limites en matière de gestion comptable, financière, administrative ; de l'autre côté les capacités des membres du « Village de la Joie » qui ont suivi les formations ont été considérablement renforcées et disposées à relever les défis pour une mise en conformité de la structure. Les formations suivies ont donc permis, entre autre, de rédiger ou améliorer certains documents pédagogiques essentiels répondant aux Normes et Standards , parmi lesquels nous citons :

1. La politique de protection des enfants (PPE)
2. La fiche de documents contenus dans le dossier du personnel
3. La grille d'observation
4. Le formulaire d'acceptation de la politique de protection des enfants
5. Le formulaire de suivi annuel des enfants accompagnés
6. L'autorisation de prise et utilisation de photos, vidéos
7. La fiche 'notes de prise de service '
8. La fiche de premières écoutes
9. La fiche d'évaluation
10. La fiche de menus
11. La fiche d'émargement (rencontre/ atelier)
12. La fiche de dénombrement des enfants
13. L'emploi du temps de permanence de l'équipe éducative et d'animation
14. Le tableau de charges de l'équipe éducative et d'animation
15. Le tableau hebdomadaire de permanence du personnel
16. Le planning et rapport hebdomadaire du socio pédagogue
17. Le planning mensuel des activités
18. Le planning des infirmières (tour de garde)
19. L'ordre de mission
20. Le registre de risques
21. Le journal de bord
22. Le cahier journal des activités socioéducatives
23. Le cahier des visiteurs
24. Le cahier de visites de marque
25. Le cahier de gestion des produits pharmaceutiques
26. Le cahier/registre de présence des enfants
27. Le registre matricule (plus version électronique)
28. Le registre de causeries des enfants
29. Le registre des rapports
30. Le registre des cas à domicile
31. Le registre des cas en transit



❖ Les dispositions prises par le projet PASPEV nous ont aussi permis d'établir un lien de collaboration continue avec le chef du quartier, surtout pour la gestion de nos activités en milieu ouvert

❖ Les documents comptables établis sur indication des formations PASPEV ont permis d'améliorer la gestion de la comptabilité (pièces et

brouillard de caisse, brouillard de banque, etc.), néanmoins la Direction, dans le désir de se conformer aux normes standards sollicitées par le projet PASPEV, et en vue de pouvoir obtenir bientôt l'agrément de la structure, a pris contact en fin d'année avec le *cabinet de conseils en management, de gestion, formation et assistance comptable et fiscale (SINEX)*, pour un accompagnement sur le plan comptable et fiscale ; cela permettra à la structure de régler les procédures et parvenir dans un avenir très proche à la rédaction du manuel de procédure de la structure ;

- ❖ Toujours dans le cadre de la mise en conformité du centre aux dispositions de l'Etat pour les structures d'accueil, sollicitée par le projet PASPEV, le village de la joie a procédé à l'immatriculation de 31 membres du personnel à la CNSS ;
- ❖ En juin une délégation conjointe du MASPFA, DGPE, RESAEV et PASPEV ont effectué une visite de suivi-évaluation qui a permis de mettre en évidence les points essentiels sur lesquels concentrer les efforts d'amélioration afin de décrocher l'agrément ;



❖ Le Comité de Gestion a continué son rôle d'accompagnement de la Direction dans la prise des décisions pour le centre, par des réunions périodiques et à chaque fois que le besoin se fait sentir (réunions extraordinaires).

- ❖ La structure a reçu la visite du CNAET, (Comité National pour l'Adoption de l'Enfant Togolais) avec à la tête son président, Mr MAMAH. En effet quatre de nos enfants, déclarés abandonnés en 2019 par le Tribunal des mineurs, ont été attribués à des familles adoptives internationales ; le parcours de familiarisation est en cours dans l'attente que les déclarations du Tribunal deviennent exécutoires.



❖ **Le centre a rédigé, comme chaque année :**

- le rapport d'activités 2019,
- le rapport financier pour l'année 2019 et le budget prévisionnel 2020 ;
- Le plan d'action en cours 2019
- le plan d'action prévisionnel 2020.

- ❖ Régulières sont les relations du centre avec les instances étatiques et de protection des enfants (le service local de l'Action Sociale, le Tribunal des Mineurs, la Mairie) pour la bonne marche des activités du centre.

2- Le Personnel

EBE –VDJ a réalisé ses activités en faveur des enfants vulnérables au cours de l'année grâce à la disponibilité d'une équipe nombreuse :

- une (01) Directrice, Juriste de formation ;
- un (01) Responsable des Ressources Humaines ;
- un (01) Juriste ;
- un (01) Agent de Terrain ;
- un (1) socio-pédagogue, recruté en début d'année ;
- une (01) Secrétaire-comptable;
- un (01) Préfet de Discipline ;
- trois (03) Aides-soignants, dont une religieuse ;
- Vingt (13) Nounous accompagnatrices, chargées de l'encadrement des enfants et de leurs besoins ;
- deux (02) Agents de sécurité ;
- un (1) coursier ;
- quatre (04) animateurs chargés de l'encadrement des enfants en âge scolaire et préscolaire;
- sept (07) femmes de ménage chargées des activités complémentaires (cuisine ; linge ; ménage) ;
- une (1) Collaboratrice de gestion interne, religieuse.



Nous signalons relativement aux agents qui composent le personnel :

- au cours de l'année 2020, 31 membres du personnel ont été immatriculés à la CNSS et bénéficient des cotisations mensuelles ;
- la présence à côté du personnel recruté d'un certain nombre de femmes bénévoles qui viennent porter quelques coups de mains dans la gestion des activités ;
- la présence pour une durée maximale de trois mois de stagiaires désireuses d'apprendre ce délicat service en faveur de l'enfance ;
- Le départ à la retraite de plusieurs agents du personnel.

La pandémie a fermé les portes aux volontaires internationaux : en effet pour des raisons de sécurité le



gouvernement togolais a interdit l'accueil des étrangers en provenance des pays particulièrement touchés par le virus. La structure a néanmoins bénéficié de la présence prolongée d'un couple de laïcs missionnaires d'origine européenne mais présents au Togo depuis quelque temps et qui ont exprimé le désir d'effectuer une période de service dans notre structure ; leur apport renforce la performance des activités, surtout en ce moment de pandémie.



IV .ORGANISATION DES ACTIVITES INTERNES

1- Aménagement de locaux et nouvelles structures

La politique d'aménagement des structures existantes, dans le souci aussi d'une meilleure conformité aux normes et standards nationaux, atourné au ralenti au cours de 2020 à cause de la situation sanitaire. Néanmoins, après une interruption de quelques mois, les chantiers ont repris en mai et ont permis de finaliser ou faire avancer les travaux suivants :

- ❖ aménagement de trois locaux destinés à salle des jeux pour les nourrissons ;
- ❖ réalisation d'un bloc administratif à bureau de direction et comptabilité;



- ❖ réfection de deux salles destinés au stockage des céréales et divers ;
- ❖ Réalisation d'une cabine WC- douche pour les visiteurs ;



- ❖ Démarrage des travaux de réalisation d'un point de lavage des mains et un WC destinés aux enfants et d'une salle de bain pour les nourrissons.
- ❖ Achat d'un demi-lot de terrain, portant deux pièces en dur inachevées.



2- Formation du personnel

Pour mieux encadrer et prendre soin des enfants qui sont sous sa protection, le personnel d'encadrement du centre a reçu, comme chaque année, plusieurs sensibilisations et renforcement de capacités venant des personnes ressources externes et internes: assistant médical, socio pédagogue, infirmière, assistant social, juriste. Compte tenu des restrictions sanitaires nous avons limité la présence des ressources externes et privilégiés les formations internes.

35 membres du personnel dont 31 femmes, auxquels s'ajoutent les bénévoles et les stagiaires, ont bénéficié des formations avec 17 thèmes dont 4 (imprévues) sur le sujet brûlant du moment, la pandémie du coronavirus COVID-19 qui secoue le monde entier depuis Novembre- Décembre 2019.

Annexe I :Tableau de formations effectuées pour le personnel en 2020



3- L'ONG CREUSET –TOGO(basé à SOKODE) a contribué au renforcement de capacités de l'équipe éducative et directive à travers des ateliers de formation dans le cadre du« Projet d'Accompagnement des Structures de Protection des Enfants Vulnérables au Togo (PASPEV TOGO) ».Ces ateliers ont permis de renforcer convenablement les connaissances et capacités de plusieurs membres dans des domaines variés et toujours liés à la protection de l'enfant et des gestion administrative, financière et comptable. Dans ce contexte la Direction a organisé sur une durée de 3 mois et adressé à certains membres du personnel des cours à l'intérieur du centre finalisés par une meilleure performance des techniques comptables et informatiques.



L'équipe des animateurs chargée de l'encadrement des enfants en âge scolaire et préscolaire continue chaque semaine, sous la responsabilité de la Directrice et du socio-pédagogue, les moments de planification hebdomadaire des activités. La présence, en temps plein, à côté des animateurs de la figure du socio-pédagogue, chargé entre autre de la formation du personnel ainsi que de la programmation et animation des activités éducatives en faveur des enfants accueillis, a permis surement une amélioration de la qualité de l'encadrement, une réalisation des activités plus conformes aux techniques éducatives ainsi que l'introduction puis gestion régulière des cahiers et registres pédagogiques.

3. Accueil des enfants

Au début de l'année 2020 les enfants mineurs présents étaient 60 et en fin d'année 41.

Le centre, dans sa politique de protection de l'enfant, privilégie toujours la famille, lieu idéal pour son développement harmonieux et qui permet à l'enfant d'évoluer et de grandir dans son propre contexte familial. Le placement en institution est donc limité au cas d'urgence et graves.

VDJ a accueilli en 2020 et protégé 7 enfants dont 4 filles, tous en provenance de la région des Plateaux.

Parmi ces enfants on note :

- 5 enfants orphelins de mère,
- 2 enfants, fils de mère malade mentale,



En annexe II : Liste des nouveaux cas accueillis en 2020

En annexe III : Liste des enfants présents au centre au 31/12/2020

En annexe IV : Statistiques des cas présents au VDJ au 31/12/2020

En annexe V : Répartition des enfants par tranche d'âge

4- Santé

a- Soins effectués

Trois agents de santé œuvrent en rotation 24h/24h et assurent les premiers soins aux enfants internes ainsi que des cas à domicile. Pour les cas de maladies plus inquiétantes, on se réfère aux CMS environnants (Bon Secours, Anna Maria, Piscine de Siloé) ou directement au CHR. La pandémie au covid 19 a limité et souvent rendus impossible les déplacements vers d'autres professionnels de la santé de Lomé ou d'autres villes ; ainsi le CHR-Atakpamé a été la seule référence pour les cas les plus graves.

- Les nouveaux cas à leur arrivée au centre sont comme d'habitude soumis à un bilan de santé général.



Les nouveaux nés (de 0 à 30 jours) et les nourrissons (1 mois à 2 ans) ont joui dans l'ensemble d'une bonne santé. Leurs problèmes habituels de santé sont : le paludisme, les infections intestinales, la toux et le rhume.



- Pour les enfants au-delà de deux ans, les maladies les plus diffusées demeurent toujours les infections, le paludisme, la toux, le rhume, et les petites plaies provoquées pendant les jeux.
- Pour les cas à domicile dans l'ensemble les maladies plus fréquentes sont : le paludisme, les infections intestinales, la toux et le rhume, l'anémie.

Nous avons enregistré malheureusement un décès : 1 cas à domicile pour hépatite aggravée d'anémie sévère.

Nous soulignons que le personnel du centre peut aussi bénéficier des services de l'infirmier, surtout pour les premiers soins en cas de maladie.



En annexe VI : cas traités, maladies les plus fréquentes, visites professionnelles /prestations hospitalières pour l'année 2020

b- Mesures de prevention

La prévention contre le risque des maladies constitue un aspect important des activités effectuées au centre et une mesure indispensable pour assurer au mieux la santé des enfants. En particulier:

- tous les enfants sont soumis périodiquement à un déparasitage (Albendazole),
- tous les nouveaux nés et nourrissons sont soumis aux vaccinations prévues pour les différentes tranches d'âge (BCG, Polio Oral, Rota, Penta);
- les enfants en bas de 5 ans ont bénéficié des campagnes de distribution de Vit A et Albendazole, ainsi que la distribution de Praziquantel pour les enfants au-delà de 5 ans ;
- 6 enfants ont été dépisté contre le VIH-SIDA et 8 contre l'hépatite B ;
- pour 8 enfants on a effectué le contrôle de l'électrophorèse pour détecter les cas de drépanocytaires et assurer une meilleure prise en charge de la maladie.

Prévention contre le COVID 19



La crise sanitaire provoquée par la pandémie à COVID 19 a impliqué la mise en œuvre, de la part de l'infirmier et de toute la structure en générale de toute une série de mesures préventives pour éviter la contamination que nous pouvons ainsi résumer :

- lavage régulier des mains à eau et au savon ;

- Contrôle de la température pour tous ceux qui rentrent dans la structure (membres du personnel et/ou visiteurs) ;
- Utilisation constante de cache-nez, des gants pour les infirmières ;
- Utilisations de l'alcool à 95%, du gel hydro-alcoolique ainsi que d'autres produits pour la désinfection constante des locaux ;
- Préparation et distribution régulière pour les enfants de tisanes à base d'arthemisia reconnue efficace contre le virus ;
- Mise en place d'une entrée secondaire pour l'accès à l'infirmierie des cas externes.



En annexe VII : Les prestations préventives plus importantes effectuées au cours de l'année 2020 aux enfants.



5- Nutrition

Les enfants de 0 à 1 an, 04 en début d'année 2020 et 09 en fin d'année, ont bénéficié d'une alimentation en lait et bouillie enrichie conformément à leur âge. La prise est effectuée sur demande de l'enfant, bien que dans le respect, pour le lait, de trois heures entre une prise et l'autre. Les sevrages commencent déjà avec la prise des bouillies vers le quatrième mois auxquelles on ajoute des préparations homogénéisées en petits pots constituées de fruits, de viande ou poisson. Le passage à une alimentation solide est effectué progressivement à partir de 7-8 mois (constituée surtout de pâte légère complétée avec des sauces gluantes).



Les repas pour ceux qui mangent varient selon les jours et l'âge, conformément à un menu hebdomadaire (établi en accord avec les enfants plus grands) qui tient compte d'une répartition équilibrée en protéines, glucides, et vitamines.

Les enfants bénéficient de trois repas par jour et de deux goûters. Les enfants scolarisés, pendant le temps des cours, bénéficient, en plus du petit déjeuner, d'un service cantine administré à l'école mais préparé au centre.



6. Activités socio-éducatives

Le Village de la Joie ne ménage aucun effort quand il s'agit de mettre ses enfants à l'aise : en effet les activités socio-éducatives occupent une place de choix dans l'encadrement et animation des enfants . l'équipe éducative, constituée de quatre (4) animateurs et un socio-pédagogue, a organisé, sur la base d'un programme hebdomadaire élaboré en équipe, des multiples activités socio-éducatives en tenant compte des âges, goûts et de toutes les dimensions de développement des enfants .

. Ainsi les enfants résidents au VDJ bénéficient d'un encadrement quotidien adéquat pour leur bien-être. En effet différentes activités, jeux et loisirs sont organisés en leur faveur par les animateurs et l'ensemble de l'équipe éducative à savoir :

- des Séances de lectures (club de lecture) suivies de concours
- l'animation sportive
- des séances de coloriage
- des séances de jeux libres surveillés
- des jeux de Baby-foot toboggan, tourniquet, balançoire
-



- des causeries éducatives avec des thèmes intéressants et actuels
- des séances de vidéo débats

- séances de ménage et d'entretien
- des séances d'apprentissage de la lessive
- des séances d'initiation à l'art culinaire
- les veillées (contes, chants et danses)
- Des séances d'études dirigées
- Des cours de répétitions (dirigés par les animateurs internes et personnes ressources externes)
- Des Activités de mise en scène ; en début d'année, du spectacle de Noël : « Artaban, roi de valeurs ».



- Le laboratoire de danses
- L'animation de la journée de l'Enfant Africain
- L'animation de la fête de l'Indépendance Nationale



- des jeux de football
- des jeux de manipulation de la "pâte à modeler"



- des jeux libres surveillés (quartier libre).
- Des jeux de "mosaïque"
- des jeux olympiades



avec les volontaires étrangers

- des activités de peinture à la main organisées par les volontaires étrangers.
- des séances de concours de dictée-questions et table de multiplication
- l'initiation à la lingerie, au jardinage etc. pour permettre aux enfants de se familiariser avec les activités ménagères.
- des séances de prières et d'examen de conscience
- des séances de classe de chants.



Toutes ces activités manuelles, sportives, loisirs, récréatives ont été proposées avec et par le consentement des enfants discernants. Ceci a aidé l'équipe éducative à suivre les enfants dans leurs différents mouvements, à dépister leurs forces et les faiblesses, certaines qualités et défauts lors de l'écoute et observations.

Tous les enfants qui ont transité au VDJ cette année ont été merveilleusement égayés. Ils ont retrouvé la sérénité, la joie et la stabilité.

La pandémie au Covid 19 a fait tourner au ralenti l'ensemble des activités et spécifiquement a empêché, conformément aux dispositions établies par le gouvernement togolais à partir de mars 2020, la présence régulière des volontaires internationaux et a limité les sorties et promenades habituelles avec les enfants .



Tout comme l'équipe éducative, les enfants de VDJ ont reçu plusieurs sensibilisations et formations dans les causeries, tous dans l'enthousiasme. Ainsi à travers des thèmes enrichissants, sketches, scènes, devinettes, contes, histoires drôles, et charades adaptés à leurs différents âges et niveaux de compréhension, les enfants se réjouissent et changent de comportements.



Les enfants ont donc bénéficié de plusieurs causeries éducatives avec 25 thèmes. Entre autres thèmes :

- « La lecture et ses bienfaits »
- « la politesse »
- « la journée de la mémoire »
- « la violence et les bagarres »
- Etc.

Actuellement les sensibilisations continuent sur le COVID-19.

Les enfants se sensibilisent et sensibilisent aussi le personnel à travers des scènes, des dessins sur des planchettes, concours de lavage des mains.





Annexe VIII: Liste des thèmes de causeries pour les enfants



7. Ecoute et accompagnement psychosocial

La réalisation des activités socio-éducatives permettent à l'équipe d'observer, déceler les besoins, écouter, dialoguer et élaborer le projet de vie personnalisé (P.V.P.), document basilaire dans l'accompagnement pédagogique de chaque enfant, qui permet de mieux suivre l'évolution de l'enfant au centre d'une part et de mieux l'accompagner après sa réinsertion d'autre part.

L'une des activités que l'équipe éducative de VDJ a faite avec minutie au cours de l'année, c'est l'écoute et l'accompagnement psychosocial des enfants.

7a. Ecoute des enfants

Chaque enfant accueilli au VDJ arrive avec un tas de soucis, de problèmes. L'équipe éducative a donc pour mission d'aider ces enfants à avoir un équilibre psychologique et moral à travers leur écoute. C'est ainsi qu'en 2020 l'équipe :

- a écouté 34 enfants dont 18 filles (en 145 séances d'écoute).
- A effectué 206 observations de 61 enfants dont 28 filles
- ❖ A rédigé 27 projets de vie personnalisés avec la participation des discernants.

Avec la collaboration de leurs parents, ces enfants retrouvent peu à peu la joie de vivre à travers l'accompagnement psychosocial de l'équipe éducative.



Annexe IX : Liste des PVP (Projet de vie personnalisée) rédigés en 2020

8. Assistance juridique

Les enfants accueillis au centre ne jouissent pas toujours d'une situation juridique régulière ; puisque c'est un droit inaliénable de tout enfant d'avoir un nom et une naissance, le Village de la joie sensibilise les parents afin de faire établir la naissance de leurs enfants ; si les parents sont inconnus, après recherche, le dossier est transmis à l'autorité compétente (la Mairie) pour qu'un nom soit attribué.

En fin d'année 2020 les statistiques sont les suivantes :

- ❖ Sur 41 enfants en fin d'année 21 ont la naissance, 13 ont le jugement supplétif..

- ❖ Sur les 41 enfants, 37 disposent de l'ordonnance de placement ; pour les 4 restants, les dossiers sont en cours.

Tous les enfants accueillis au centre sont signalés au service de l'Action Sociale de référence qui en autorise le séjour en attendant la régularisation des dossiers.

En annexe X: « Liste des enfants qui ont obtenu l'ordonnance de placement en 2020 ».

9. Accueil des visiteurs

L'accueil des visiteurs constitue une des activités effectuées au quotidien par l'équipe directive ; dans la plupart des cas l'objet des visites consistent en :

- ❖ requêtes d'assistance sociale de longue durée (placement, cas à domicile),
requêtes d'aide financière,
rencontre avec les familles
- ❖ remise de dons.

Les restrictions liées à la pandémie ont limité énormément les visites ou les ont permises toujours dans le respect des mesures barrières.

9a. demande d'assistance

Nombreuses sont les demandes d'aide provenant de l'extérieur :

- ✓ 30 demandes de soutien financier ;
- ✓ 22 demandes d'assistance sociale ;
- ✓ 35 demandes d'emploi

9b. rencontre avec les familles

Plusieurs rencontres ont été organisées avec les membres des familles biologiques des enfants accueillis afin de préparer la réinsertion du mineur, ainsi qu'avec les familles des enfants réinsérés ou des cas à domicile pour d'utiles conseils relatifs à l'encadrement et accompagnement psychosocial des enfants.

Pour la réinsertion, l'équipe a préparé psychologiquement 216 parents.

9c. Remise des dons

Nombreux ont été les gestes d'aide en espèces, en nature ou même en disponibilité collaborative effectués non seulement par les parents des enfants mais aussi par des tiers sensibles à la cause des enfants vulnérables.

Parmi les visiteurs de marque nous signalons aussi :

- le chef du quartier Agbonou- Campement, présent avec régularité dans le centre pour accompagner nos activités internes, conformément aux dispositions établies par le projet PASPEV, et d'autres activités en milieu ouvert.
- en juillet une délégation constituée du Ministre de l'environnement, Madame le maire de la ville d'Atakpamé et Mr Le Préfet de l'Ogou, pour une remise des dons dans le cadre d'application des mesures de protection contre la pandémie à coronavirus



- En janvier Mgr BARRIGAH Nicodème, Archevêque de Lomé et Administrateur du diocèse d'Atakpamé, invité par le centre à la fête de l'épiphanie ;
annexe XI : Liste des donateurs les plus remarquables pour l'année 2020

10. Recherches sur le terrain

Le lien avec la famille d'origine a une importance capitale dans le développement et le processus d'identification de l'enfant. En effet dès son arrivée au centre, il devient important de connaître l'histoire de l'enfant, identifier les liens familiaux, établir un contact continu avec la famille biologique. Il est aussi fondamental de faire des recherches sur le terrain des familles dont l'identité est inconnue ou dont le lien avec l'enfant s'est affaibli dans le temps.

L'une des activités qu'a menées l'équipe de VDJ dans ce contexte c'est l'enquête sociale. Cela nous a permis de découvrir le milieu de vie de certains enfants en famille, les réalités des conditions de vie des enfants, l'éclaircissement de leurs tristes histoires. L'enquête sociale (ou de moralité) a concerné aussi certains membres du personnel du centre afin de mieux les connaître, pour le bon fonctionnement du centre.

L'équipe a donc réalisé 55 enquêtes sociales réparties comme suit:

- 12 sur les enfants résidents,
- 27 sur les cas à domicile
- 18 enquêtes de moralité sur le personnel du centre.

Les enquêtes sociales effectuées par l'intervenant social ont permis au centre de demander et obtenir du juge des enfants l'ordonnance de placement pour chaque enfant accueilli .

En annexe XII : « Liste des enquêtes sociales des enfants résidents pour l'année 2020».

En annexe XIII : « Liste des enquêtes sociales des cas a domicile ».

En annexe XIV : « Liste des enquêtes de moralité ».

11. Visite des parents et tuteurs

L'équipe éducative conseille toujours les parents et tuteurs de visiter régulièrement leurs enfants au centre pour leur bien-être. En effet un calendrier de visites hebdomadaires est établi pour faciliter et motiver la rencontre entre les familles et leurs enfants.



Toutefois l'émergence sanitaire liée à la pandémie du COVID 19 et les mesures relatives au confinement exigées par le gouvernement togolais nous ont conduit à partir de fin mars à interdire toutes visites pour un premier temps et par la suite à les permettre dans le respect des mesures suivantes :

- lavage des mains
- prise de la température
- porte de cache-nez
- respect des distances
- accueil à l'extérieur du centre.

Ainsi au cours de l'année parmi les enfants résidents, y compris ceux accueillis en internat, et les enfants accueillis en transit :

- ❖ 2 enfants n'ont reçu aucune visite ;
- ❖ 13 enfants ont reçu une seule visite ;
- ❖ 22 ont reçu entre 2 à 5 visites ;
- ❖ 16 enfants ont reçu entre 6 et 10 visites ;
- ❖ 04 enfants ont reçu au-delà de 10 visites.



Les parents sont informés de l'évolution et des difficultés liées à leurs enfants et, dans la mesure du possible, ils sont impliqués dans la prise de décision les concernant puis ils participent à leur encadrement scolaire ; ils sont mis au courant de l'évolution du travail scolaire. La rencontre habituelle des parents pour l'évaluation du travail scolaire de leurs enfants pour cette année n'a pas eu lieu à cause de la situation sanitaire.

12. Ecoute des parents/tuteurs

Pour réussir sa mission de prise en charge des besoins des enfants, l'équipe éducative a dû mettre à contribution leurs parents ou tuteurs en s'entretenant avec eux.

Des parents et tuteurs ont le moral très bas par rapport à la situation précaire des enfants à telle enseigne que certains abandonnent leurs enfants au centre sans leur rendre visite. Grâce au travail d'accompagnement psychosocial de l'équipe, certains parents ont pris conscience que les enfants ont besoin d'eux pour leur épanouissement. Ainsi, l'équipe a pu remonter le moral à :

- ❖ 35 parents/tuteurs dont les enfants sont au centre
- ❖ 55 parents/tuteurs pour les enfants déjà réinsérés
- ❖ 43 parents pour les cas à domicile
- ❖ L'équipe a aussi remonté le moral de 40 membres du personnel dont 31 femmes (mamans éducatrices, animateurs, agents de sécurité etc.) qui s'occupent de tous les enfants du centre.

13. Réinsertion familiale et suivi

La famille étant le lieu privilégié pour un développement harmonieux de l'enfant, il est indispensable que le séjour des enfants au centre soit temporaire ; la réinsertion de l'enfant dans son contexte familial d'origine, après une période de séjour ne dépassant si possible les trois ans, est donc aussi une des priorités du plan d'action du Centre.

Après la recherche des parents, établissement ou rétablissement des liens familiaux, évaluation du cadre familial/ social et préparation psychologique des enfants et parents, l'équipe de VDJ assure la



réinsertion des enfants pour leur intérêt supérieur.

Après une période de protection et sécurisation au VDJ, les enfants qui ont retrouvé la joie et la tranquillité retournent en famille une fois que les conditions sont favorables. Ainsi, cette année le centre a réinséré 21 enfants dont 11 filles.

Cinq (5) autres enfants sont en pré réinsertion (4 garçons et 1 fille).



Les réinsertions sont toujours préparées par plusieurs rencontres avec les membres des familles impliquées pour évaluer les contextes éducatif, sanitaire, psychologique et financier des cadres d'accueil dans l'intérêt supérieur de l'enfant. A cause des restrictions liées au Covid 19 la période de familiarisation au centre qui normalement précède la réinsertion a été soit évitée, possible ou effectuée pour des temps plus courts et dans le strict respect des

mesures barrières.



Chaque enfant réinséré bénéficie, au moment de son départ, d'un kit varié (alimentaire, vestimentaire, scolaire) et d'un accompagnement financier.

Tous bénéficient d'un suivi sanitaire pour une période d'au moins six (06) mois.

Nos enfants réinsérés bénéficient des suivis réguliers. Le contact est gardé par des appels téléphoniques, des visites à domicile et ou des visites périodiques de l'enfant réinséré au centre permettant de contrôler et évaluer le contexte éducatif, sanitaire ou psychologique dans lequel l'enfant évolue.



Suite à ces vérifications et en cas de besoin la Direction peut décider d'octroyer à la famille de l'enfant une aide financière forfaitaire ou périodique.

Le centre apporte aussi son appui scolaire à certains enfants réinsérés dont les parents n'ont pas les moyens.

Ainsi, 70 enfants, dont 30 filles, réinsérés ont bénéficié de 212 suivis de l'équipe éducative.

VDJ s'occupe aussi de certains enfants vulnérables à domicile.

Ainsi 39 enfants dont 20 filles(cas à domicile) ont été suivis.

Ces enfants bénéficient aussi des kits scolaires, alimentaires et des soins de santé.



Pour 4 enfants déclarés abandonnés par le Tribunal des Mineurs la procédure d'adoption internationale est en cours. Pour trois de ces enfants la famille d'adoption a été attribuée et pour un la procédure de familiarisation à distance a commencé. Ces différents suivis nous ont permis d'évaluer l'évolution des enfants réinsérés et de corriger les manquements (aussi bien du côté des parents que celui des enfants) qui tendent à remettre en cause la stabilité des enfants.

Ces suivis nous permettent de poursuivre nos sensibilisations en milieu ouvert au profit des familles et enfants.

Les enfants réinsérés, leurs familles et leur entourage ont ainsi bénéficié de nos conseils et suggestions. Ceci a permis aux uns d'écouter les conseils des parents et aux autres de mieux encadrer, écouter et éduquer les enfants.

Annexe XV: Liste des enfants réinsérés en 2020

14. Réinsertion Scolaire

Les enfants qui sont au centre et qui ont l'âge requis sont scolarisés. Ainsi 37 enfants dont 14 filles sont inscrits dans différentes écoles et à des degrés divers :

- Jardin d'enfants, 10 élèves dont 04 filles
- Cours primaire, 25 élèves dont 09 filles
- Collège, 02 élèves dont 01 fille
- les enfants en bas de quatre (04) ans, bénéficient des cours adaptés à leur âge et assurés à l'intérieur du centre sous l'assistance d'une animatrice.
- Aussi les enfants nourrissons bénéficient des activités d'éveil sous le contrôle d'une tata animatrice.



Le déroulement de l'année scolaire a été bouleversé par les restrictions liées à la pandémie qui ont obligé le gouvernement togolais, comme dans plusieurs pays, à fermer les écoles en mi-mars et en permettre la réouverture seulement en juin et uniquement pour les élèves en classe d'examen.

Le centre, soucieux de garder les acquis des enfants, pendant le temps de fermeture et grâce à la disponibilité des encadreurs du centre, a organisé des séances de remise à niveau qui ont permis d'occuper les enfants au quotidien

en cours et étude.

Comme résultats, tous les 37 enfants passent en classe supérieure ; donc 100 % de réussite sur le plan scolaire.

Deux ont obtenu leur premier diplôme, le CEPD et de ce fait ils montent en classe de 6^{ème}.





V. AUTRES ACTIONS

1. LES INITIATIVES D'AUTONOMISATION DU CENTRE

Le centre mène des activités génératrices de revenus, avec l'appui du projet PASPEV, pour s'autonomiser progressivement, étant donné que la mobilisation de revenu auprès des partenaires devient difficile.

Le centre a ainsi débuté une activité agropastorale, une boutique de vente d'articles divers, et le stock de produits vivriers.

- Au niveau Activités agropastorales, VDJ a fait le champ du sorgho et l'élevage des poules hybrides. Comme résultats, une partie du sorgho récolté va servir pour l'alimentation des enfants et l'autre partie sera conservée. Pour l'élevage, la rentabilité n'est pas encore probante.



- En ce qui concerne le stockage, le centre a débuté avec le sésame ; le résultat sera visible plus tard.
- Quant à la boutique dénommée provisoirement « AGR Ve. Di.- Vente divers» elle a démarré ses activités en octobre ; elle est prometteuse.



2. Cas en transit

Le centre continue l'accueil des enfants en transit : enfants égarés, retrouvés dans les rues ou fugués dont la plupart des cas sont réinsérés en famille après investigations du Service de l'Action Sociale ou du Commissariat dans l'espace de quelques jours.



Dans sa politique de prise en charge et soutien à l'enfance en difficulté, le centre a aussi accueilli pour des périodes de brève durée des enfants suivis à domicile et en état de santé précaire. Dans ce contexte l'enfant est toujours accompagné et assisté par un membre de famille, habituellement la maman ou une tante.



L'année 2020 a donc enregistré 37 enfants en transit.

En annexe XVI: tableau des enfants en transit

3. Service d'accueil dans le contexte éducatif et scolaire (internat)

Le centre continue aussi à assurer à certains enfants, sur demande de leurs parents, un hébergement et un accompagnement éducatif au cours de l'année scolaire, dans un contexte favorable à leur réussite et à leur épanouissement personnel. Toutefois le nombre a été réduit à cause des limites imposées par la crise sanitaire.

Nous avons enregistré au total 4 cas à la rentrée scolaire 2020/ 2021 .

Dans la plupart des cas, les enfants reçus en internat proviennent des contextes familiaux en difficulté. De ce fait l'accueil en internat représente pour eux une mesure de protection de leur intérêt supérieur.

En annexe XVII: liste des enfants accueillis en internat à la rentrée scolaire 2020/2021.

VI. Activités En milieu semi-ouvert et ouvert

1. Service d'accueil semi – résidentiel (garderie)

Le centre continue aussi ses services en milieu semi-ouvert (de 7h à 18h) pour d'autres enfants de 3 mois à 10 ans.

Ce service depuis quelques années offre aux parents travailleurs souvent occupés ou absents pendant la journée pour des motivations de travail, une solution alternative et sûre au service "domestiques de maison" de petites filles, un cadre éducatif et pédagogique idéal pour le développement de l'enfant ainsi qu'un milieu protecteur contre les dangers de la rue.

Les mesures restrictives liées à la pandémie nous ont obligés à arrêter ce service en avril et à demander aux parents de trouver d'autres solutions dans l'attente d'une cessation de l'état d'urgence sanitaire.

2. Emissions Radiophoniques Et Télévisées

- L'adhésion au projet PASPEV a aussi, par consentement, permis l'animation de 12 émissions radiophoniques sur des thèmes variés mais toujours dans le cadre de la protection des enfants :



Par ces émissions, toujours animées par des personnes ressources externes et des membres du centre, nous estimons avoir sensibilisé 70% des populations d'Atakpamé qui connaissent davantage le centre et les conditions d'admission.

Annexe XIX: tableau des émissions animées pendant l'année 2020

- En mai, une visite de la part de la télévision locale, a été l'occasion pour présenter sur la chaîne nationale de la TVT le centre et la mise en application des mesures barrières pour limiter la propagation du virus COVID19

3. Les cas suivis à domicile

Le centre, conformément à ses perspectives d'avenir a orienté sa politique de protection de l'enfance en faveur de la famille et a concentré ses efforts et ses énergies pour privilégier les activités en milieu ouvert, surtout par l'accompagnement et le soutien à domicile d'un nombre considérable et toujours croissant d'enfants en situation de vulnérabilité.

La famille est le lieu idéal pour le développement équilibré de l'enfant : l'admission au centre est donc limitée aux cas vulnérables les plus graves et dont le séjour en famille pourrait être nuisible à leur santé ou évolution.

Comme d'habitude l'accompagnement est constitué de :

- un suivi sanitaire qui comporte une prise en charge des frais de santé en cas de maladie ;
- un suivi alimentaire pour les nourrissons, qui consiste à fournir le lait de premier et deuxième âge pour une période déterminée.



Depuis août, grâce à la disponibilité d'un fonds octroyé pour cette finalité, le centre a démarré la remise de kits alimentaires aux enfants vivant en des contextes de grande précarité. Au cours de la période août-décembre 80 kits alimentaires ont été distribués.

L'enregistrement d'un cas à domicile, est souvent signalé par le service de l'Action Sociale ou par le chef du quartier ou par un membre du

personnel ou par autre personne externe, est précédé de plusieurs rencontres avec la famille ainsi que des enquêtes de vérification sur le terrain.

L'assistance à domicile a normalement une durée limitée et déterminée selon le cas. Les enfants réinsérés sont aussi considérés comme des cas à domicile donc ils bénéficient de la même prestation.



En 2020 le centre a inscrit parmi les assistés à domicile les cas parmi lesquels :

- ❖ 19 enfants réinsérés ;
- ❖ 47 nouveaux cas d'enfants vulnérables ;

Les enfants à domicile, comme les enfants réinsérés bénéficient d'un régulier suivi qui permet de constater leur évolution dans le contexte familial ainsi que les éventuelles défaillances liées à l'hygiène, l'alimentation, l'encadrement.

Nous déplorons parmi les cas à domicile 1 décès pour hépatite aggravée d'une anémie sévère.

En annexe XIX: Liste des nouveaux cas à domicile inscrits en 2020.



5 .Projet « ENTRAIDE CHR-VDJ »

Depuis l'année 2019 le centre a démarré le projet « **entraide CHR-VDJ** » dont la finalité est de contribuer à la réduction de la mortalité infantile par la prise en charge financière de ces enfants hospitalisés au Centre Hospitalier d'Atakpamé dont les parents, démunis ou dépourvus de moyens financiers, sont dans l'impossibilité d'assurer la totalité des soins pour le rétablissement totale de leur(s) enfant(s).

Au cours de l'année le projet a assumé la prise en charge de 77 enfants.



Plusieurs de ces enfants, une fois descendus de l'hôpital sont enregistrés comme cas à domicile et donc accompagné par le centre au niveau sanitaire et alimentaire.



6. Activités de "PLEIN AIR"

Malgré la persistance des mesures barrières et des interdictions des rassemblements, le VD J a lancé des nouvelles activités à l'endroit des enfants du quartier : en effet l'absence des cadres de jeux et des structures organisés pour assurer des activités récréatives pour les enfants en âge scolaire et préscolaire, risquent d'exposer davantage les enfants au phénomène déjà assez diffusé des enfants de rue. Ainsi dans l'intention de prévenir ce fléau, dans un contexte pauvre en structures ludiques adaptées aux enfants, le VDJ a démarré des activités récréatives en milieu ouvert (dénommées « PLEIN AIR ») avec l'approbation et sous le contrôle du chef du quartier.



Ces activités, effectuées dans le respect des restrictions imposées par la situation de pandémie, ont permis de réjouir et égayer une centaine d'enfants d'âge compris entre 4 et 12 ans.

VII . EVALUATION DES ACTIVITES

1) RESULTATS ATTEINTS

- a- Les travaux d'aménagement et constructions effectués ont permis une amélioration de la performance de la structure.
- b- L'adhésion au Projet PASPEV a été effective et continueuse tout au long de l'année et cela a permis :
 - ❖ une meilleure organisation pédagogique et la rédaction de tous les documents pédagogiques de référence.
 - ❖ Le fondement d'une gestion administrative et comptable efficace et transparente ;
 - ❖ une plus grande visibilité du centre ;
 - ❖ une mise en place de multiples AGR pour une autonomisation progressive du centre ;
 - ❖ la disponibilité à plein temps d'un socio-pédagogue.
- c- Les formations et recyclages du personnel ont continué grâce aux personnes ressources internes.
- d- La Direction, Le socio-pédagogue, la comptable ont été formés grâce aux ateliers organisés par PASPEV.
- e- Tous les enfants de la structure ont bénéficié des soins sanitaire, alimentaire et scolaire.
- f- Nombreux enfants ont été réinsérés et suivis dans leurs familles d'origine ou d'accueil ; le nombre des enfants résidants est réduit, ce qui a permis une prise en charge plus efficace.
- g- L'accueil des enfants a été limité au profit de l'accompagnement et suivi à domicile.
- h- Trois enfants déclarés abandonnés ont été attribués aux familles d'adoption
- i- Les enfants réinsérés ont été suivis et assistés.

- j- La qualité des prestations en matière d'accompagnement psychosocial des enfants a été améliorée considérablement par la présence à plein temps d'un socio-pédagogue.
- k- La quasi-totalité des enfants dispose des Projets de Vie Personnalisés (P.V.P.) ; les écoutes et observations se font avec régularité.
- l- Le projet d'établissement du centre a été mis en application.
- m- Les enfants scolarisables ont été scolarisés, suivis et encadrés par les répétiteurs ; les enfants malentendants ont été inscrits à l'école.
- n- La structure a régularisé sa situation à la CNSS et OTR.
- o- Des bases pour un accompagnement comptable et fiscal ont été posées avec le cabinet SYNEX de Lomé.
- p- Les projets « cas à domicile » et « entraide CHR-VDJ » ont permis la prise en charge en milieu ouvert de multiples enfants vulnérables.
- q- La collaboration avec les autorités locales et administratives, les services de l'action sociale et le Tribunal des Mineurs continue sur des bonnes bases.

2) FAIBLESSES ET DIFFICULTES

- a- La crise sanitaire provoquée par le COVID -19 a bouleversé et fait tourner au ralenti les activités du centre.
- b- Le COVID -19 a contraint le centre à faire beaucoup de sacrifices pour la mise sur pied des mesures barrières et préventives.
- c- La réinsertion de certains enfants accuse toujours des retards à cause des parents qui sont retissants, disparus ou introuvables.
- d- La grande distance entre le centre VDJ et les milieux de réinsertion rend difficile un suivi régulier de certains enfants réinsérés.
- e- Pour certains enfants réinsérés nous avons constaté un mauvais encadrement et entretien de la part de la famille.
- f- Malgré les efforts fournis, le dossier déposé pour l'obtention de l'agrément n'a pas atteint le Ministère de l'Action Sociale et demande à être reconstitué dans les mois à suivre.
- g- Les visites des parents ont été limitées à cause de la crise sanitaire.
- h- La situation de confinement liée au COVID a empêché la présence habituelle des volontaires internationaux.

3) .PERSPECTIVES D'AVENIR

- a-Continuer les activités et programmes prévus par le projet PASPEV dans le cadre de la protection des enfants, de la conformité aux normes et standards nationaux, de la viabilité du centre.
- b-Continuer la sensibilisation des parents des enfants en vue de leur réinsertion future.
- c- Privilégier les activités en milieu ouvert par la prise en charge des cas à domicile et la constitution des clubs d'enfants
- d- Renforcer le suivi à domicile des enfants réinsérés tout en privilégiant cette forme d'assistance en alternative au placement institutionnel.
- e-Donner plus de vitalité aux A.G.R. en cours pour une autonomisation du centre.
- f- Continuer la formation du personnel et de la Direction pour le renforcement des capacités.
- g -Projeter la faisabilité de création d'un centre récréatif pour les enfants du quartier et d'un magasin de vente.
- h –mettre en place les clubs d'enfants dans certaines écoles du milieu et dans le quartier.
- i-Continuer les émissions radiophoniques pour la sensibilisation de la population sur des thèmes divers liés à la protection de l'enfant et pour une meilleure visibilité du centre.
- l-Mettre en place des stratégies pour perpétuer à domicile les acquis du centre.
- m-Sensibiliser les parents des cas à domicile sur des thèmes liés à la protection de l'enfant.

- n-Conclure un accord d'accompagnement avec le cabinet SYNEX de Lomé.
- o-Reconstituer et relancer le dossier pour l'obtention de l'agrément.

CONCLUSION

En définitive, le présent rapport d'activités 2020 présente des réalisations, défis et réalités multiformes dont les enjeux ont nécessité beaucoup d'engouement, d'efforts de la part de la Direction du centre " Le Village de la Joie" et des acteurs internes et externes puis des partenaires nationaux et internationaux qui y sont impliqués. L'an 2020, si on peut le dire ainsi, fut une année particulière à cause de la pandémie de COVID 19 qui a exigé un surcroît d'engagement et de sacrifices pour affronter les inquiétudes afférentes. Toutefois différents projets réalisés font état des grandes priorités relatives au bien-être des enfants. Ainsi au-delà des objectifs majeurs liés à l'éducation, la santé, l'alimentation saine et équilibrée et de toutes les orientations qui concourent à l'épanouissement intégrale des enfants présents au centre, la Direction dans sa feuille de route, à œuvrer pour la prise en charge et accompagnement des enfants à domicile vivant en situation de détresse ou ceux qui sont susceptibles de l'être. Par ailleurs la Direction, en collaboration avec le Comité de Gestion du Centre, en raison du COVID 19 et étant donné que l'objectif de l'Association EBE en général et " Le Village de la Joie" (VDJ) en particulier est de promouvoir la sécurité des enfants vulnérables ou en situation précaire, a mobilisé des ressources nécessaires pour la formation du personnel aux moyens des rencontres d'échanges et d'entretien par des personnes compétentes en matière des mesures barrières et préventives liées à la pandémie sans pour autant oublier des échanges relatives à la psychologie de l'enfant, l'écoute, l'observation, l'hygiène et la santé des usagers en vue d'orienter les actions fiables pour sauver l'enfant. C'est ainsi que mamans comme papa et agents de santé du centre sont désormais en possession des outils indispensables à l'encadrement, suivi ,santé, nutrition et affection des enfants aussi bien au centre qu'à l'extérieur(à domicile). En outre l'Association EBE et VDJ dans leur effort ont fourni des sacrifices pour la restructuration et l'aménagement de la structure en vue d'offrir un cadre de vie favorable aux usagers. Par ailleurs il faut souligner l'importance accordée aux contacts avec les autorités locales et les autres institutions qui œuvrent pour la promotion puis protection des droits des enfants, les familles des enfants, les usagers du centre. Il faut de surcroit noter que les difficultés rencontrées en 2020 ne sont pas à minimiser ; les dépenses assez élevées non seulement pour faire face à l'achat du matériel lié à la prévention de COVID 19 mais aussi les moyens mis en œuvre pour la réinsertion en grand nombre des enfants et leur accompagnement à domicile. Toutefois ces difficultés sont des défis à relever en 2021 eu égard aux différentes facettes que présente le monde des enfants vulnérables en perpétuelle augmentation. Avec l'appui des autres partenaires et surtout de PASPEV (Projet d'Accompagnement des Structures d'Accueil pour la Protection des Enfants Vulnérables) le Village de la Joie s'est orienté vers quelques AGR, la formation des Clubs d'enfants dans le quartier et des sensibilisations sur les médias de la place liées à la sécurité des enfants.



Nous ne saurons terminer ce rapport sans exprimer notre gratitude à tous les hommes de bonne volonté, l'association " les Amis du Togo" en Italie, les ONG locaux et Internationaux, les autorités compétentes qui ont à cœur le bien-être des enfants et les solliciter à se pencher davantage sur la situation, à venir en appui aux centres et structures qui luttent en faveur de la sécurité de l'enfant comme c'est le cas du nôtre. Les défis et les projets sont lourds, le nombre des enfants en détresse augmente sans cesse ; l'engagement des centres d'accueil est obligatoire mais sans les appuis financier et pédagogique de l'Etat il serait difficile de parvenir à ce rêve de défendre la dignité de l'enfant en détresse. Que le Seigneur protège et insuffle la sagesse à ceux qui s'apitoient sur le sort des enfants laissés pour compte.

Atakpamé le 15/04/2021

La Responsable du Centre
Sœur Elisabeth SCAGLIONI